



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tourisme social

Question écrite n° 93371

Texte de la question

Face aux mutations de l'économie touristique, le tourisme associatif rencontre des difficultés pour remplir sa mission sociale. En effet, malgré l'engagement affirmé des acteurs concernés, les objectifs sociaux visant à favoriser le départ en vacances du plus grand nombre de nos concitoyens ne sont pas atteints et la situation semble même régresser actuellement. Dans ce contexte, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué au tourisme de lui préciser les intentions du Gouvernement quant à la mise en oeuvre rapide des recommandations des comités interministériels des 9 septembre 2003 et 23 juillet 2004 sur le renforcement de la cohésion sociale par un plus large accès aux vacances.

Texte de la réponse

Pour donner suite aux recommandations des comités interministériels du tourisme des 9 septembre 2003 et 23 juillet 2004, le ministre délégué au tourisme souhaite optimiser le fonctionnement des dispositifs d'aide au départ en vacances, les rendre plus lisibles et efficaces. Le programme « tourisme » a été doté par la loi de finances pour 2006 de 78 298 millions d'euros en crédits de paiement, dont 5 %, soit 3 708 millions d'euros, pour l'action « accès aux vacances » qui est une des priorités du ministre délégué au tourisme. Pour lutter contre l'exclusion, le ministre délégué au tourisme a, en liaison avec les associations de tourisme, élaboré un guide méthodologique diffusé à plus de 5 000 exemplaires pour aider les travailleurs sociaux à intégrer des projets de vacances dans les programmes d'insertion. Concernant les personnes handicapées, le ministre délégué au tourisme entend développer le label tourisme et handicap qui vise à rendre accessibles les sites et les équipements touristiques. Le 1 500e site labellisé a été inauguré en mars dernier. Un guide technique a, par ailleurs, été élaboré par ODIT-France. Pour rompre l'isolement des personnes âgées, le ministre délégué au tourisme a créé un programme vacances des Séniors et maintien de l'emploi et en a confié la gestion à l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT) avec la participation de l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV). Ce dispositif s'appuie sur des tarifs préférentiels proposés par des villages de vacances pour des séjours avec animation et sur un financement par l'ANCV dans la phase expérimentale de lancement, aux retraités de plus de soixante ans isolés, ne partant pas ou peu en vacances et à faibles revenus. En ce qui concerne l'accès aux vacances des jeunes, les axes d'action sont en particulier l'amélioration de l'accueil, le développement des produits touristiques spécifiques et une meilleure diffusion de l'information. La parution d'un guide à l'usage des professionnels du tourisme et des collectivités territoriales « carnet de route » interviendra dans le courant de l'année. S'agissant des jeunes très défavorisés, la bourse solidarité vacances (BSV) permet chaque année à plusieurs milliers de mineurs et de jeunes majeurs de partir en vacances, soit en famille, soit en centres de vacances, soit en mini-groupes. Les partenariats mis en oeuvre avec les associations de tourisme visent à soutenir l'activité du secteur - en particulier l'accueil de clientèles aidées, l'application de tarifs adaptés, la mise en place d'animations favorisant la pratique de loisirs partagés entre les parents et les enfants - et à favoriser sa professionnalisation dans l'accueil des publics cibles tels que les touristes handicapés. Enfin, l'agrément du tourisme social, réformé récemment et dont la mise en oeuvre effective est en cours, va permettre d'évaluer précisément les activités des associations et leur adéquation avec les objectifs des politiques sociales

du tourisme.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93371

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 2006, page 4621

Réponse publiée le : 11 juillet 2006, page 7385